

## Renouvellement des adhésions de l'Etablissement à divers organismes

---

### **Association Nationale des Elus des Bassins** ([www.bassinversant.org/aneb](http://www.bassinversant.org/aneb))

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant n'excédant pas 9.000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur les dépenses d'administration.

### **Comité Français des Barrages et Réservoirs** ([www.barrages-cfbr.eu](http://www.barrages-cfbr.eu))

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant prévisionnel de 1.000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe « Exploitation des ouvrages » de l'Etablissement.

### **France Dignes** ([www.france-dignes.fr](http://www.france-dignes.fr))

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant n'excédant pas 2.500 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

### **Société Hydrotechnique de France** ([www.shf-hydro.org](http://www.shf-hydro.org))

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant n'excédant pas 600 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

### **Institut des Risques Majeurs de Grenoble** ([www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com))

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant de 340 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

### **Centre Européen de Prévention du Risque Inondation** ([www.cepri.net](http://www.cepri.net))

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant de 3.000 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

### **Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne ARRA<sup>2</sup>** ([www.arraa.org](http://www.arraa.org))

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2020, pour un montant n'excédant pas 500 €, et d'imputer la dépense correspondante sur l'action « synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts ».

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**